

Objet : Affiliations clubs de palet CVDP et CRPL et informations 2020/21

Destinataires : Clubs de palet fonte CVDP et laiton CRPL

Bonjour à tous les clubs de palet CVDP et CRPL.

En accord avec les commissions CVDP et CRPL, ainsi que les CDSMR 44, CDSMR 49 et CDSMR 79, le CDSMR 85 souhaite vous communiquer plusieurs informations concernant le début de saison et notamment l'affiliation de vos clubs de palet CRPL/CVDP, qui ont quand même un fonctionnement différent des autres associations de la FNSMR, lié à la mise en place de nos compétitions (championnat, coupe, etc..).

- La reprise d'un éventuel championnat CVDP étant repoussée au 11 décembre, la soirée de validation des licences CVDP est repoussée au 27 novembre 2020.
- La reprise du championnat CRPL sera peut-être décalée également, en fonction des retours des clubs laiton (décision à l'AG du 19 septembre)
- Nous conseillons aux clubs CVDP et CRPL de renouveler leur affiliation club sur Gestaffil pour la saison 2020/21, et de prendre une cotisation au minimum pour les 3 principaux membres de leur bureau (président-secrétaire-trésorier), avec une licence Palet CVDP/CRPL (Rappel pour 2020/21: il n'y a plus de majoration de 2€ sur licence retard, comme vous pourrez le voir sur Gestaffil)
- Les membres élus des CDSMR et des commissions CVDP et CRPL, doivent aussi avoir obligatoirement une licence en cours de validation.
- Nous devons prévenir et rappeler aux clubs que tant qu'ils n'auront pas pris d'affiliation à la FNSMR, ils ne sont pas couverts avec l'assurance responsabilité civile. Ils ne pourront donc pas bénéficier de l'attestation d'assurance délivrée pour l'occupation des salles, généralement demandée par les municipalités, qui d'ailleurs sont les seules à valider l'accès aux salles durant la crise sanitaire.
- De plus, sans licence FNSMR, vos adhérents ne sont pas couverts avec l'assurance individuelle accident.
- Les clubs peuvent prendre des licences Palet CVDP/CRPL pour leurs adhérents s'ils le souhaitent, ou peuvent aussi attendre les dates de signature des licences, car en cas d'éventuelle saison blanche, la FNSMR et les CDSMR n'ont pas la possibilité de remboursement.
- Nous souhaitons vivement que vos clubs ne prennent pas de décisions irréversibles sans avoir concerté leurs commissions ou leurs comités au préalable.

Informations spécifiques CDSMR 85 :

- La caution AG de 50€ est annulée pour cette saison
- L'AG prévue le samedi 17 Octobre 2020 est reportée provisoirement au **samedi 16 Janvier 2021**.
- Votre présence sera vivement conseillée, car cette AG est électorale pour l'olympiade 2021-2025.
- A ce sujet, nous recherchons des bénévoles intéressés pour rentrer dans le comité directeur du CDSMR 85, n'hésitez pas à nous proposer votre candidature, et pour toutes questions.
- Pour vos affiliations et adhésions 2020/21, vous pouvez régler par virement en indiquant le/les n° de transaction(s) Gestaffil :

CDSMR 85

IBAN: FR76 1551 9390 3100 0234 2740 139

BIC: CMCIFR2A

Domiciliation: CCM de la Roche Molière

Il faut que nos clubs, nos commissions et nos comités soient solidaires pour que notre activité palet traverse cette période difficile.

Cordialement,



Bernard COUTAUD
Président CDSMR 85